

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2024-1330  
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, tenue le lundi 13 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1330 modifiant le règlement N° 2009-607 lequel édictait le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Rouyn-Noranda.

Le règlement N° 2024-1330 est entré en vigueur le 25 mars 2025, soit la date de notification de l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 31<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025  
et publié le 9 avril 2025



Angèle Tousignant, greffière